



14 NOVEMBRE 2024

Aujourd'hui dans le mot du Jeudi :

(clique pour accéder directement à l'article)

- [Le retour du choc des savoirs... Spoiler, c'est de nul !!](#)
- [Victoire de SUD éducation : les AESH éligible à la prime rep/rep+](#)
- [Lutte à Joachim du Bellay à Cholet](#)
- [Mobilisation contre les violences sexistes et sexuelles.](#)

CHOC DES SAVOIRS, ACTE II

Anne Genetet poursuit le travail de destruction de l'école publique

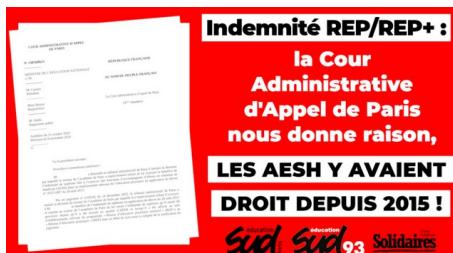
Anne Genetet, ministre de l'Éducation nationale, a présenté l'acte II du "choc des savoirs", poursuivant les réformes initiées par Gabriel Attal. Les principales mesures annoncées sont :

- Le brevet des collèges devient obligatoire pour passer en seconde à partir de 2027. Les élèves qui échouent seront orientés vers un CAP ou une classe "prépa-seconde".
- Modification du calcul des notes du brevet dès 2026 : 60% pour les épreuves terminales et 40% pour le contrôle continu.
- Introduction d'une mention "Très bien avec félicitations du jury" pour le brevet en 2025.
- Mise en place d'une épreuve anticipée de mathématiques en classe de première à partir de 2026
- Réduction des "groupes de besoin" en 4e et 3e à une heure hebdomadaire alternée entre français et mathématiques, au lieu de la généralisation initialement prévue.
- Nouveaux programmes scolaires en français et mathématiques de la maternelle à la 6e dès 2025.
- Labellisation et financement de manuels scolaires pour les établissements en REP et REP+.
- Recrutement supplémentaire de CPE et d'assistants d'éducation dans les collèges sensibles.

SUD éducation dénonce ces mesures comme inacceptables, les considérant comme un "passage en force" qui sanctionne les élèves en difficulté et les exclut du système éducatif et qui prolonge le tri scolaire et social voulu par l'ancien gouvernement. Le syndicat critique également l'atteinte à la liberté pédagogique des enseignants et la dégradation de leurs conditions de travail. Il appelle les personnels à se mobiliser contre ces réformes, qu'il perçoit comme favorisant le tri social et l'école privée au détriment de l'école publique. SUD éducation demande une véritable politique d'éducation prioritaire pour lutter contre les inégalités sociales plutôt que ces mesures qu'il juge discriminatoires

PRIME REP/REP+ POUR LES AESH ET LES AED

Une victoire de SUD éducation !!



Le 8 novembre 2024, la Cour administrative d'appel de Paris a rendu une décision jugeant que, comme le soutenait SUD éducation, les AESH auraient du percevoir l'indemnité REP/REP+ depuis 2015 lorsqu'elles exerçaient leurs missions dans des écoles et établissements relevant de l'éducation prioritaire. Les juges de la Cour administrative d'appel de Paris ont considéré que cette exclusion constituait

une rupture d'égalité et ont condamné les rectorats de Créteil et de Paris à verser les sommes dues aux collègues qui attaquaient leur employeur.

Les collègues du 75 et du 93 avaient entamé·e des démarches auprès du Conseil d'Etat depuis de nombreux mois afin de dénoncer cette inégalité de traitement entre les AESH/AED et les enseignant·es.

Dans sa décision du 8 novembre 2024, la Cour administrative d'appel de Paris (compétente pour le 75 et le 93) indique que « les accompagnants d'enfants en situation de handicap apportent leur concours au service public de l'enseignement dans ces établissements et à l'existence de sujétions comparables, le refus d'octroyer à l'intimé l'indemnité en litige a porté atteinte à l'égalité de traitement entre agents publics » (décision de la CAA de Paris, 9ème chambre, 08 novembre 2024, n°23PA00613).

Ce jugement est une véritable victoire pour l'égalité des droits et la reconnaissance des AESH et il pourrait avoir des répercussions sur la totalité du pays. Forts de cette décision, nous appelons les AESH ayant exercé en éducation prioritaire entre 2020 et 2022 et n'ayant pas encore entamé de démarches de recours à nous contacter rapidement. On peut gagner aussi dans le 49 !!

Au quotidien, SUD éducation se bat pour conquérir de nouveaux droits pour les AESH et l'ensemble des personnels non-titulaires. La lutte contre la précarisation des personnels de l'éducation nationale est une valeur fondatrice de notre syndicalisme qui refuse la hiérarchisation entre personnels titulaires et personnels contractuel·les.

SUD éducation revendique pour les AESH un statut de la fonction publique pour tou·tes, de réelles augmentations de salaires, la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement et un droit à la formation.

Rejoins-nous à la journée d'échange des AESH qui aura lieu **le 3 février 2025**. Inscription en cliquant ici [avant le 3 janvier 2025](#) (pense à informer aussi ta hiérarchie avant le 3 janvier). **Cette journée est ouverte à tous·tes, syndiqué·e ou non.**

Retrouve l'ensemble du combat des collègues du 93 et du 75 [en cliquant là](#)

COLLÈGE JOACHIM DU BELLAY À CHOLET Mobilisation face au manque de moyens



Depuis quelques jours, les collègues du collège Joachim du Bellay se mobilisent contre le non-rempacement de plusieurs enseignant·es depuis la rentrée dernière. Voici, un petit résumé de leur mobilisation :

« Depuis septembre, deux enseignants de français ne sont pas remplacés au collège Joachim Du Bellay de Cholet. Cette situation prive plus de 150 élèves – pourtant en réseau d'éducation prioritaire ! - d'un enseignement fondamental. C'est presque un trimestre qui a été perdu. Ce ne sont pas les seules absences non remplacées ayant touché l'établissement.

Ainsi, durant quelques semaines, de nombreux élèves du collège se sont trouvés sans enseignant de français, de sciences physiques, d'italien, de latin et d'arts plastiques. Une dizaine d'heures par semaine, en permanence ou à la maison.

Cette situation indigne les élèves, leurs parents et toute l'équipe éducative du collège. Le rectorat n'a apporté aucune solution alors que ces absences étaient prévues (maternité, maladie chronique...).

Nous nous sommes mobilisé·es, élèves, parents et enseignants, devant le collège, 3 square de Liré, le jeudi 14 novembre à 17h pour dénoncer cette situation inacceptable alors que le ministère s'enorgueillit de la mise en place de sa réforme, dite "choc des savoirs". Réforme qui

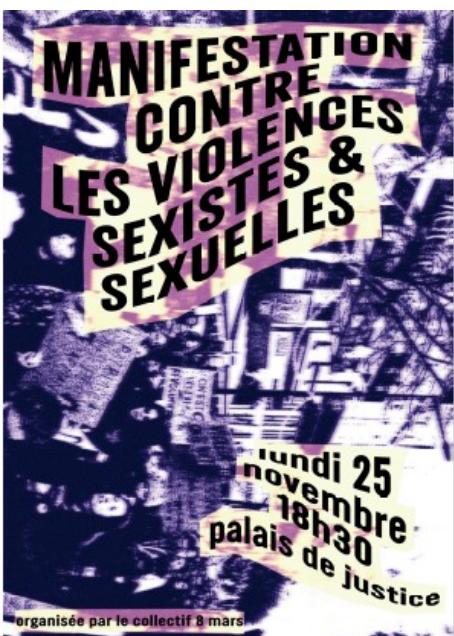
amplifie les difficultés en affectant l'ensemble des professeurs remplaçants à la création des groupes de niveau.

Nous exigeons du rectorat de Nantes le remplacement immédiat des deux enseignants de français pour les classes de 6ème, 5ème et pour l'ensemble des classes de 4ème qui sont toutes concernées ! »

SUD éducation 49 apporte tout son soutien aux collègues en lutte à Joachim du Bellay et appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement le 5 décembre pour une journée de grève dans la Fonction publique à l'appel de la CGT, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, CFE-CGC et FA-FP.

Plus de moyen pour l'école publique, plus de considération pour les agent·es public·ques !

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES En lutte tant qu'il faudra !



Appel du collectif « 8 mars »

« Nous dénonçons les violences sexistes et sexuelles en France : toutes les 6 minutes, une femme est victime de viol ou de tentative de viol. Seulement 12% portent plainte et seuls 0,6% des violeurs sont condamnés.

Nous dénonçons les 121 féminicides perpétrés depuis le début de l'année (chiffres du 14 novembre), nous n'en pouvons plus d'honorer nos mortes, nous voulons protéger les vivantes.

Nous dénonçons l'inaction de l'État et sa responsabilité dans ces meurtres, ainsi que la complicité de la police et de la justice : 65% des victimes des féminicides avaient déjà saisi la justice.

Nous exigeons plus de moyens financiers et humains : 3 milliards d'euros sont nécessaires pour instaurer une véritable politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Nous dénonçons toutes les violences du patriarcat, qu'elles soient verbales ou physiques, psychologiques ou économiques et qu'elles ciblent les femmes, les enfants ou les minorités de genre.

Nous dénonçons le sexism au travail : 1 femme sur 3 déclare avoir été victime d'harcèlement sexuel sur son lieu de travail, 8000 viols par an ont lieu sur un lieu de travail.

Nous dénonçons une vision violente de l'amour, banalisée et silencée, aussi présente dans les couple queers.

Nous soutenons Gisèle Pélicot, victime de la culture du viol, de la soumission chimique et du non-respect du consentement.

Nous dénonçons la banalisation et la normalisation du viol et la protection des bons pères de famille.

"Pas tous les hommes" mais 97% des agresseurs sont des hommes et toutes les femmes sont victimes.

Nous dénonçons la récupération ignoble par l'extrême droite du féminicide de Philippine, il n'y a pas un modèle type de violeur étranger et non blanc et 85% des victimes de violences connaissent leur agresseur. L'extrême droite ne sera jamais l'alliée des femmes.

Nous dénonçons les gouvernements Macron issu d'un véritable déni de démocratie, un gouvernement profondément antiféministe et LGBTphobe où 4 ministres ont voté contre l'entrée de l'IVG dans la constitution de l'IVG et 4 ont voté contre le mariage pour tous.

Nous dénonçons la soit disant grande cause nationale : + de 1000 féminicides ont eu lieu depuis le début de la présidence de Macron en 2017.

Nous soutenons toutes les femmes et minorités de genre à l'international : Gaza, Afghanistan, Iran qui paient le prix lourd des guerres où les viols sont des armes de guerre. Ces violences sont l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde.

Nous sommes en deuil de toutes les victimes du patriarcat, nous les honorons et nous continuerons à nous battre pour elles.

Notre colère est légitime. »

SUD éducation 49 s'associe à l'appel du collectif « 8 mars » et invite le plus grand nombre de personnes possible à se joindre à la manifestation organisée le 25 novembre à 18h30 au palais de justice d'Angers.

A noter également, la journée du souvenir trans organisée le 20 novembre place du ralliement à 19h



Equipe de rédaction :

Les Jeudien·nes